



Union Départementale CGT Moselle

10 rue de Meric - 57050 METZ

03 87 75 19 53

ud57@cgt.fr

A Monsieur le Préfet de la Moselle

Metz,

Le 30 septembre 2025

Objet : Préavis de grève pour les journées du 30 septembre 2025 au 31 Octobre 2025 inclus, couvrant l'ensemble des salarié-es et agent-es du département de la Moselle.

Monsieur le Préfet,

Après la réussite des journées de mobilisation interprofessionnelle des 10 et 18 septembre en Moselle et dans toute la France, l'ensemble des organisations syndicales ont été reçues à Paris par le nouveau Premier ministre toujours sans gouvernement, pour obtenir des réponses concrètes aux revendications exprimées par les travailleuses et les travailleurs.

L'intersyndicale et notamment la CGT, déplore une occasion manquée. Après un long échange avec le Premier ministre sur les enjeux qui se posent pour le monde du travail, aucune réponse claire n'a été apportée à la colère des salarié-es, agent-es, demandeurs-euses d'emploi, jeunes, retraité-es ...

Le Premier ministre a expliqué qu'il n'était pas en mesure de connaître la copie finale du budget 2026 qui sera adoptée par le Parlement, alors que l'intersyndicale attendait au moins des pistes sur une copie initiale. Ni rupture avec les mesures présentées en juillet, ni engagement sur ce que pourraient être des mesures de justice sociale et fiscale.

Le monde du travail a assez souffert et c'est la CGT Moselle appelle à amplifier la mobilisation lors d'une nouvelle journée d'action et de grève interprofessionnelle le jeudi 2 octobre mais surtout au travers d'une généralisation de la grève sur tout le territoire.

Nous exigeons :

- L'abandon de l'ensemble du projet de budget et notamment le doublement des franchises médicales, l'année blanche (désindexation des pensions, des prestations sociales, des salaires des agent-es de la fonction publique et du budget des services publics), la suppression de 3000 postes de fonctionnaires et la réforme de l'assurance chômage, ainsi que des projets attaquant le code du travail, et le 1er mai ;
- La justice fiscale, avec la mise en place de dispositifs qui taxent les gros patrimoines et les très hauts revenus, et contraignent le versement des dividendes ;
- La conditionnalité sociale et environnementale des 211 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises privées ;
- Des moyens budgétaires à la hauteur pour les services publics partout sur le territoire ;
- Une protection sociale de haut niveau et l'abandon du recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans ;

- Des investissements dans une transition écologique juste et la réindustrialisation de la France, et des mesures contre les licenciements.

Pour préparer et réussir les grèves et manifestations du 2 octobre, les travailleuses et travailleurs et leurs syndicats maintiendront la pression et leurs revendications salariales par des actions dans les entreprises, les services et administrations, par différentes initiatives, organisations de réunions d'information, assemblées générales du personnel ...

- Une revalorisation immédiate et significative du point d'indice pour l'ensemble des agent-es territoriaux, en portant sa valeur à 6 € ;
- Une revalorisation générale des salaires, des régimes indemnitaires et des pensions de retraites ;
- L'égalité salariale qui permettrait l'entrée de 6 milliards d'euros de cotisations salariales pour notre système de protection sociale afin de le conserver, voire de le renforcer ;
- L'abrogation de la loi du 6 août 2019, dite de transformation de la Fonction publique, et celle de la contre-réforme des retraites pour un retour à l'âge de départ à la retraite à 60 ans ;
- Le déblocage des avancements de grade et promotions internes pour tous les agent-es dès qu'ils remplissent les conditions ;
- La refonte des grilles de rémunération devant permettre un réel déroulement de carrière ;
- La création de postes et la lutte contre la précarisation par la titularisation des agent-es contractuels et des personnes porteuses de handicap ;
- L'arrêt des saignées sur les dotations globales de financement des collectivités locales afin de garantir une réponse aux besoins de la population via des services publics de proximité dotés de personnels ;
- Le maintien de la rémunération à 100 % lors des arrêts maladie et la suppression du jour de carence ;
- La suspension des licenciements pour inaptitude physique et déclassements injustifiés.

C'est pour toutes ces raisons que l'UD CGT Moselle prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour l'ensemble **des salarié-es et agent-es du département de la Moselle pour toute la période du 1^{er} Octobre 2025 au 31 Octobre 2025**

Recevez, Monsieur le Préfet, nos sincères salutations.

Aline LEROUX
Secrétaire Générale
UD CGT Moselle

